

Assurance dommage ouvrage pour les économistes

Rôles et responsabilité des Maîtres d'œuvre

Durée : 2 jours soit 14 heures

Tarif : nous consulter

Formation en présentiel dans les locaux de l'entreprise

Formation préconisée pour un groupe de 1 à 5 stagiaires maximum

Public : Economistes de la construction, AMO

Pré requis : Tous collaborateurs techniques et administratifs intervenants le cadre de la convention CRAC

Objectifs et compétences visées

Connaître les textes réglementaires, les aspects, techniques et financiers d'une assurance dommages ouvrages.

Identifier les responsabilités et les bénéficiaires, les conséquences civiles et pénales en cas de dommage

Définir le contenu de l'assurance dommage ouvrage

Gérer le refus d'un assureur

Eviter les pièges dans l'accomplissement de la mission

Moyens pédagogiques

Phases théoriques et pratiques.

Etudes de cas concrets à partir de projets rentrés par l'agence ou en cours de réalisation et ou futurs.

Solutions techniques à partir d'exemples créés et en création.

Modalités de suivi Qualité

Supports pédagogiques sur clés USB remis en fin de formation.

Evaluation des acquis durant toute la session.

Evaluation par stagiaire de la qualité de la formation.

Attestation de formation et feuille d'émargement.

Votre conseiller formation est à votre disposition pour le suivi, la satisfaction de la formation et toute demande de médiation.

Vos Formateurs

Expert de Justice agréé Economiste de la construction , Gérant(e) de BET

Programme de formation

Jour 1

Le contexte réglementaire en 2017

Principe de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 dite loi SPINETTA.

La réforme par l'ordonnance du 8 juin 2005.

La convention CRAC et l'économiste de la construction.

Le déroulement de la mission.

Les intervenants

Le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué

Le maître d'œuvre et le maître d'œuvre délégué

Les bureaux d'étude et de contrôle

Les entreprises

Les sous-traitant

La responsabilité de l'économiste de la construction dans le règlement des sinistres.

La responsabilité légale de constructeur

La responsabilité décennale du constructeur

L'objet de la responsabilité légale du constructeur : le dommage à l'ouvrage

La mise en œuvre de la responsabilité du constructeur

Les autres garanties données au maître de l'ouvrage

La garantie de parfait achèvement

La garantie de bon fonctionnement

L'intervention des assureurs dans le règlement des sinistres

Les assureurs dommage-ouvrage

L'assurance de responsabilité

Jour 2: Le régime de l'assurance dommage-ouvrage

Les délais

Panorama des sinistres relevant de l'assurance dommage-ouvrage

La déclaration du sinistre

La phase amiable

Le règlement des sinistres

Les dernières jurisprudences

Le règlement judiciaire des sinistres

La réclamation et les étapes de la mise en œuvre

Le référé expertise

L'expertise judiciaire

La solution de litige

Le calcul des indemnisations

Etude de cas : analyse d'une attestation d'assurance

Etude de cas : identification des clauses et de l'étendue des responsabilités civiles grevant les éléments d'un ouvrage

Etude de cas : application des garanties aux ouvrages soumis et non soumis en cas de sinistres

Etudes de cas, évaluation & clôture